

PARTENARIAT | Une convention pour les agents départementaux sapeurs-pompiers volontaires

Deux missions, une seule flamme ! Dans un contexte où l'engagement citoyen est plus que jamais essentiel pour garantir la sécurité des territoires, le Conseil départemental de l'Ariège renouvelle et renforce son soutien aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) employés au sein de ses services.

Depuis 2010, le Conseil Départemental de l'Ariège et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 09) sont liés par une convention-cadre visant à encadrer la disponibilité des agents départementaux engagés comme sapeurs-pompiers volontaires (SPV). En 2025, cette convention évolue avec notamment de nouvelles modalités de disponibilités des agents Départementaux.

La Présidente du Conseil Départemental, Christine Téqui et Jérôme Blasquez, Président du

Mardi 15 juillet à 17h00 - salons du Conseil Départemental -

Les Sapeurs Pompiers Volontaires agents du Département concernés sont invités à cette signature.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariefge.fr